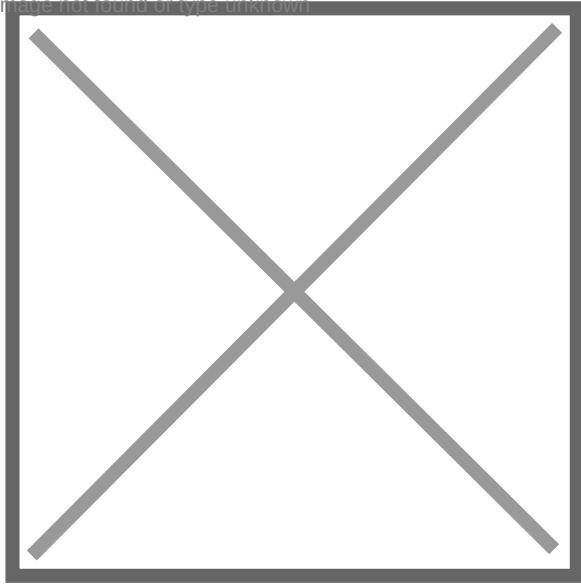


Image not found or type unknown



Droit au 13eme mois suite a un licenciement

Par **valycia**, le **14/08/2009** à **17:58**

Bonjour,rrnrnJe viens d'être licenciée d'une societe agro-alimentaire suite à un refus de mutation avec 7 ans d'ancienneté dans l'entreprise.rrnrnJ'ai reçu mon solde de tous compte et je n'ai pas eu droit au 13eme de l'année 2009 au prorata.rrnrnJ'ai appelé mon ancienne entreprise et on m'a répondu que je dois être sur les lieux du travail ????? pour percevoir mon 13eme mois. Je suis licenciée en date du 09/07/09.rnLe 13eme mois est versé en Decembre.rrnrnJe voudrais savoir si il ont droit de me refuser mon 13eme mois de l'année 2009 au prorata?rrnrnEn vous remerciantrrrnCordialement

Par **Visiteur**, le **15/08/2009** à **07:37**

bonjour,rrnrntout dépend de l'origine de ce 13 ème mois..rrnrnen premier à vérifier dans convention collective....rrnrnensuite sur le contrat de travail (il doit être mentionné faisant partie de votre salaire annuel)